



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration

13

Nombre de membres présents à la séance

09

Nombre de membres représentés

03

Nombre de membres non représentés

01

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 9 AVRIL 2025

Le mercredi 9 avril 2025 à 10h, les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Olivier DOSNE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

Mme Chantal DURAND, Adjointe au Maire, déléguée « Solidarités, Emploi, Seniors, Vie économique »

Mme Chantal ALLAIN, Adjointe au Maire, déléguée « Jeunesse et Handicap »

Mme Stéphanie BRANCO, Conseillère Municipale déléguée

M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal

Membres nommés :

M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne

Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

Mme Marie-France BRUGEL, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

M. Frédéric WEHRUNG, nommé par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune

ABSENTS REPRESENTES :

M. Olivier DOSNE, Maire, Président du C. C. A. S.

M. Francis SELLAM, Adjoint au Maire, délégué « Finances, Ressources Humaines et Logement »

M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94

ABSENTS NON REPRESENTEES :

Mme Sandrine PARIS-PESCAROU, Conseillère Municipale

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Tony RENUCCI

DELIBERATION N°4
BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE –
REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

PREAMBULE – Madame Chantal DURAND, Vice-Présidente

Mes chers Collègues,

Afin d'améliorer la lisibilité du budget 2025, je vous propose de reprendre dès maintenant les résultats de l'exercice 2024 du budget principal.

Pour ce faire, Madame la Comptable Publique, Responsable du Service de Gestion Comptable de Vincennes, a certifié la situation financière du budget principal à la clôture de l'exercice 2024.

Les résultats sont les suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat estimé de l'exercice	0,00 €
Résultat antérieurement reporté en section de fonctionnement	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	0,00 €
Section d'investissement	
Résultat estimé de l'exercice	15 790,70 €
Résultat antérieurement reporté en section d'investissement	109 640,34 €
Résultat de clôture de l'exercice 2024	125 431,04 €

Aucun reste à réaliser ne vient s'ajouter ni en fonctionnement ni en investissement.

Je vous propose donc de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2024 du budget principal dans le budget 2025.

Principaux textes	<ul style="list-style-type: none">• Nomenclature comptable M.57• Articles L2311-5 et R2311-13 du CGCT
Document de référence	<ul style="list-style-type: none">• fiche de résultat de l'exercice 2024

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré par :

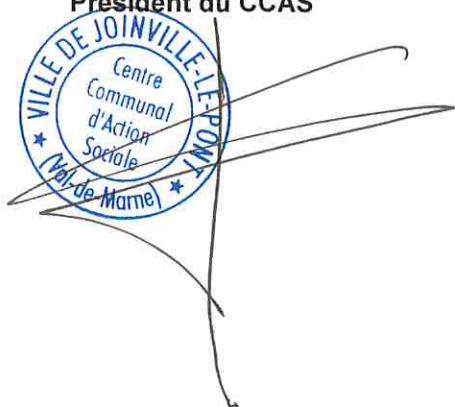
Pour	12
Contre	00
Abstention	00

Article unique : Décide de reprendre par anticipation les résultats provisoires de l'exercice 2024 du budget principal dans le budget principal de l'exercice 2025, et ce, de la manière suivante :

Résultats de l'exercice 2024 :

- section de fonctionnement : 0,00 €
- section d'investissement : 125 431,04 €

M. Olivier DOSNE
Président du CCAS



M. Tony RENUCCI
Secrétaire de séance



Je soussignée, Chantal DURAND, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée sous format électronique le **15 AVR. 2025** et télétransmis au contrôle de légalité le : **15 AVR. 2025**

Fait à Joinville-le-Pont le



